



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Comité Régional du Numérique en Santé
Le 08/03/2023**



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Introduction

Dr Jean-Marc Vandendriessche
Directeur Régional du Service Médical
DCGDR AM HDF

M. Jean-Christophe Canler
Directeur Général Adjoint
ARS HDF

Programme du CRNS du 8 mars 2022

Introduction : M. Jean-Christophe Canler et Dr JM Vandendriessche



20 min

I. Actualités

- Retour sur le tour des régions le 26/01 et la concertation de la nouvelle feuille de route 2023/2027 du numérique en santé
- Point d'information sur l'objectif général du PRS sur le numérique



10 min

II . Pilotage et gouvernance

- Bilan animation territoriale



45 min

III. Suivi FdR :

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

- Point d'info Cyber
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs

I. Actualités

- **Retour sur le tour des régions le 26/01 et la concertation de la nouvelle feuille de route 2023/2027 du numérique en santé**
- Point d'information sur l'objectif général du PRS sur le numérique

CONCERTATION FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE 2023 -2027

9h> CAFÉ D'ACCUEIL

9h30 / 12h30 > CONCERTATION FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE 2023 2027

Acteurs : Délégation Ministérielle du Numérique en Santé, Conseil Régional, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, Assurance Maladie, Groupement d'Intérêt Public Sant&Numérique, et Grands témoins régionaux

- ✓ Présentation des axes de la feuille de route numérique en santé 2023-2027
- ✓ Grands témoignages
- ✓ Questions réponses avec le public

ECHANGE AUTOUR DE L'INCLUSION NUMERIQUE AU SERVICE DE LA SANTE

12h30> COCKTAIL DÉJEUNATOIRE STAND D'INFORMATION MON ESPACE SANTÉ STAND POP UP CAFE

14h / 17h> INCLUSION NUMÉRIQUE EN SANTE : NOUVEL AXE DU PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ

Acteurs : Conseil Régional, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, Assurance Maladie, Groupement d'Intérêt Public Sant&Numérique, et les Assembleurs

- ✓ Introduction et contexte de l'inclusion numérique en région
- ✓ Ateliers collaboratifs autour des usagers et des professionnels de santé
- ✓ Restitution à chaud des réflexions et des pistes d'actions

BILAN
TOUR DES RÉGIONS
NUMÉRIQUE EN SANTÉ
dans les Hauts-de-France
LILLE // JEUDI 26 JANVIER 2023

+ 200

participants

représentant l'ensemble de
l'écosystème de santé sur place
et en distanciel

8h de direct

dédiés aux enjeux du
Numérique en Santé en
région

**19 représentants de la
délégation ministérielle**

4 grands témoins régionaux



**1 co-présentation AM /
GRADeS / ARS** de la journée

accompagnés de partenaires régionaux comme
le Conseil Régional

1 retour sur 4 ans de

politique régionale du numérique en santé
2019 -2023

**+40min dédiées aux
questions/réponses** sur place
et à distance

**2 stands dédiés au numérique
en santé** mis à disposition des participants

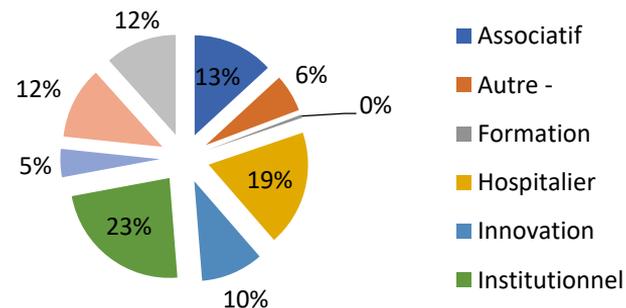
**8 ateliers conduits par 18
animateurs régionaux, + de 150
participants** abordant la question de
l'inclusion numérique en santé

**2 restitutions à chaud et à
froid des pistes d'actions**

UNE BELLE REPRESENTATIVITE DE NOTRE ECOSYSTEME REGIONAL

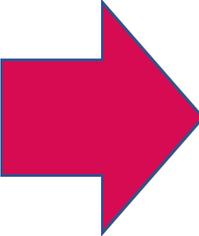
	TOTAL	PARTICIPATION À LA MATINÉE	PARTICIPATION AUX ATELIERS	COCKTAIL DÉJEUNATOIRE	PARTICIPATION EN DISTANCIEL
Global	197	171	132	153	15
Région	30	29	21	27	0
Aisne	13	12	9	11	0
Nord	82	68	53	61	9
Oise	29	24	16	20	2
Pas de Calais	30	27	22	26	2
Somme	11	10	10	9	1

Milieu d'exercice



FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Jusqu'au 14 mars :



[Concertations du numérique en santé - Feuille
de route du numérique en santé 2023 - 2027 -
Présentation \(esante.gouv.fr\)](#)

PRÉVENTION

Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

Le numérique en santé doit permettre à chacun de mieux agir sur sa santé. Aujourd'hui, **98% des citoyens ont un carnet de santé numérique** à portée de main. C'est un changement radical !

En devenant un objet de la vie quotidienne des français, dès le plus jeune âge, Mon espace santé simplifiera le **suivi de sa santé** et développera le **recours à la prévention** en santé.

En parallèle, tous les jours de nouvelles **innovations prometteuses** émergent dans le champ de la santé numérique : il faut garantir aux français un accès rapide aux solutions qui ont fait la preuve de leur intérêt pour leur santé.

1. Faire entrer Mon espace santé dans nos vies quotidiennes, pour gérer notre santé
2. Développer une prévention personnalisée
3. Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données
4. Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables
5. Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique



PRISE EN CHARGE

Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

Si on veut que le numérique améliore la santé des français, il doit d'abord **simplifier la vie des professionnels** !

Un professionnel peut changer d'outil plusieurs fois dans sa journée. Il faut simplifier le passage d'un service à un autre, **faciliter l'accès à la donnée pertinente** et la lisibilité de l'offre des services qui émergent.

Un grand chantier est devant nous pour permettre aux acteurs de santé d'accéder à l'historique médical de leur patient, quel que soit leur lieu d'exercice.

Enfin, comme toute transformation d'envergure, le développement du numérique en santé doit s'accompagner d'un **plan de formation massif**, à la hauteur des enjeux.

6. Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge
7. Simplifier et sécuriser l'accès des professionnels aux services numériques depuis leurs logiciels métiers et en mobilité
8. Aider la montée en puissance des nouvelles organisations territoriales des professionnels avec une offre régionale clarifiée et des messageries instantanées interopérables
9. Renforcer l'accompagnement de proximité et la formation des professionnels de santé, du médico-social et du social vis-à-vis du numérique



ACCÈS À LA SANTÉ

Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

Le numérique en santé doit apporter des réponses concrètes aux tensions d'accès à la santé dans les territoires.

D'abord en améliorant l'accès à l'information sur l'offre de santé, par spécialité et partout en France.

Le développement de la télésanté permettra aux acteurs de santé d'adapter la prise en charge aux profils des patients en garantissant la qualité des soins.

Le déploiement du SAS et du SI SAMU contribuera à maintenir l'accueil inconditionnel aux urgences.

10. Renforcer l'information des patients et des professionnels sur la santé et l'offre de santé dans les territoires
11. Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique
12. Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques professionnelles de régulation médicale et de prise en charge urgente
13. Diffuser largement l'application carte Vitale (ApCV)



CADRE PROPICE

Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numériques en santé

Nous devons collectivement **appuyer et réguler le développement du numérique en santé** pour s'assurer qu'il contribue à la continuité de notre système de santé. Pour cela, il faut **co-construire des règles claires**, ciblées et pragmatiques. Et mobiliser divers leviers pour s'assurer qu'elles sont effectivement respectées par tous les acteurs du secteur.

Face au contexte géopolitique international et la valeur intrinsèque des données de santé, la **vigilance cyber** doit être décuplée avec des moyens à la hauteur des enjeux.

14. Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan pluriannuel sur le renforcement massif de la cybersécurité pour tous les acteurs de santé et notamment les établissements sanitaires et médico-sociaux
15. Co-construire et appliquer des référentiels d'exigences définies par secteur
16. Créer observatoire de la maturité numérique en santé
17. Attirer des talents du numérique vers la santé
18. Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé



I. Actualités

- Retour sur le tour des régions le 26/01 et la concertation de la nouvelle feuille de route 2023/2027 du numérique en santé
- **Point d'information sur l'objectif général du PRS sur le numérique**

La construction du cadre du PRS pour le numérique

Objectif Général 22 : Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

- Se base sur la feuille de route régionale du numérique en santé
- Pourra nécessiter des modifications annuelles compte tenu du contexte très changeant de la doctrine nationale du numérique en santé
- Intègre les constats des CNR
- Intègre les remarques réalisées lors du tour des régions du 21/01/2023
- En attente de la version finale de la feuille de route du numérique en santé 2023/2027 encore en cours de concertation

Précisions :

L'action numérique est transversale au PRS avec les objectifs suivants :

- Assurer une déclinaison de la stratégie nationale en région et sur les territoires
 - Se centrer sur l'accompagnement territorial
 - Assurer la simplification des usages des outils numériques
-

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

Problématiques actuelles

- Une offre de santé complexe :
 - Une méconnaissance du patient et des professionnels, des dispositifs permettant les prises en charges médicales, médico-sociales et sociales
 - Une non connaissance de l'offre de télésanté disponible sur le territoire avec des pratiques comme la téléconsultation assisté et la téléexpertise encore trop peu utilisée
- De plus en plus de solutions numériques mais encore trop morcelées :
 - De nombreux outils déployés non interopérables et cloisonnés sur des couloirs : ville, hôpital, ...
 - Des difficultés des professionnels à se retrouver autour de la pluralité d'outils mis à leur disposition
 - Une non fluidité des informations dans les parcours et prises en charge des patients
- De plus en plus d'attaques cyber qui touchent les établissements de santé
- Des usagers et des professionnels de santé éloignés du numérique

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

Les objectifs opérationnels

1. **Accélérer l'outillage numérique de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de santé avec les outils de partage et d'échange d'information du national** (référentiels et services socles : Identifiant National de Santé (INS), ProSanté Connect (PSC), Messagerie Sécurisée de Santé professionnel et citoyenne (MSS), Dossier Médical Partagé (DMP), ...)
 2. **Promouvoir les usages de Mon Espace Santé (MES)** auprès de tous les usagers et acteurs de l'écosystème de santé
 3. Promouvoir et contribuer à l'effort de **renforcement de la CyberSécurité** de notre système de santé
 4. **Favoriser l'usage des services de télésanté** en veillant à assurer la disponibilité de l'offre et l'accès aux solutions du marché pour les acteurs de santé
 5. **Déployer les services régionaux au service** des organisations et initiatives locales permettant la lutte contre la démotivation des professionnels de santé et favorisant le décloisonnement entre les couloirs, **en s'assurant de la convergence avec la doctrine nationale**
 6. **Réduire la fracture numérique en santé** des usagers et professionnels de santé
-

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

1. Accélérer l'outillage numérique de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de santé avec les outils de partage et d'échange d'information du national ((référentiels et services socles : Identifiant National de Santé (INS), ProSanté Connect (PSC), Messagerie Sécurisée de Santé professionnel et citoyenne (MSS), Dossier Médical Partagé (DMP), ...)



Quelques chiffres à ce jour :

- **84 % de l'activité combinée régionale** engagée dans le programme SUN-ES soit 155 ES
- **23% des ESMS** engagé dans ESMS Numérique
- 15,89% DMP alimenté à oct 2022



Objectifs opérationnels :

- Poursuivre l'accompagnement des établissements et professionnels de santé à l'alimentation du DMP avec un INS qualifié
- Proposer un accompagnement technique des établissements et professionnels de santé à la mise en conformité de leur SI sur l'ensemble des référentiels socles
- Piloter et promouvoir les programmes de financement auprès de l'ensemble des couloirs
- Favoriser les usages de services socles (MSS, DMP)

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

2. Promouvoir les usages de Mon Espace Santé (MES) auprès de tous les usagers et acteurs de l'écosystème de santé



Quelques chiffres à ce jour : 1,32 document alimentant MES /hab



Objectifs opérationnels :

- Développer un réseau d'ambassadeurs Mon Espace Santé territorialisé
- Généraliser la promotion et la sensibilisation autour de Mon Espace Santé à partir des pilotes et ambassadeurs
- Permettre l'accélération de l'alimentation de Mon Espace Santé

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

3. Promouvoir et contribuer à l'effort de renforcement de la CyberSécurité de notre système de santé



Quelques chiffres à ce jour :

- 100% des organismes de services essentiel (OSE) étant engagé dans un démarche d'audit cyber
- 79% des ODE engagé dans la réalisation des exercices de crise cyber
- 1 service de sensibilisation ouvert sur le centre de ressource régional



Objectifs opérationnels :

- Décliner le plan de renforcement cybersécurité en région auprès de l'ensemble des structures de la région (ES OSE, ES non OSE, ESMS, libéraux)
- Sensibiliser aux risques cyber les professionnels de santé, les structures de santé et les usagers en déployant un centre de ressource cyber
- Animer un collège des RSSI
- Accompagner les structures de santé dans la réaliser de leurs audits cyber et exercice de crise
- Prévoir une organisation territoriale en cas d'attaque cyber

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

4. Favoriser l'usage des services de télésanté en veillant à assurer la disponibilité de l'offre et l'accès aux solutions du marché pour les acteurs de santé



Quelques chiffres à ce jour :

- Une accélération de la téléconsultation (TLC) durant la crise sanitaire
- En 2022 :
 - Près de **1,3 Million de TLC réalisées** par les médecins libéraux (1,1M par les MG)
 - 9 500 TLC réalisées par des Sages-Femmes libérales,
 - 5 300 actes d'accompagnement à la TLC réalisés par des infirmiers libéraux et 51 000 actes réalisés par les pharmaciens d'officine
- Entrée dans le droit commun de la généralisation de la téléexpertise en avril 2022

Objectifs opérationnels :



- Favoriser l'accessibilité à une solution de télésanté
- Apporter une expertise sur la Télésanté aux acteurs de santé
- Assurer la visibilité de l'ensemble de l'offre de télésanté en région
- Déployer les projets médicaux de télésanté en lien avec le PRS

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

5. Déployer les services régionaux au service des organisations et initiatives locales permettant la lutte contre la démographie des professionnels de santé et favorisant le décroisement entre les couloirs, en s'assurant de la convergence avec la doctrine nationale



Quelques chiffres à ce jour :

- 1 parcours régional en production : latoprev, 2 parcours en cours de paramétrage : Nutriage, DAC
- Une forte hétérogénéité entre les outils de la ville et l'hôpital



Objectifs opérationnels :

- Permettre de construire et de déployer les projets et parcours numériques pour répondre aux besoins des acteurs de santé des territoires en lien avec le PRS
- Accompagner le déploiement des outils numériques pour les structures d'exercices coordonnés et les dispositifs de coordination (DAC, CRT, ...)
- Veiller à rendre visible l'offre de santé de la région aux acteurs de santé et permettre leur mise en relation

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

6. Réduire la fracture numérique en santé des usagers et professionnels de santé



Quelques chiffres à ce jour :

- 17% des habitants de 15 ans ou plus des Hauts-de-France sont en situation d'illectronisme et 32% ont une maîtrise faible



Objectifs opérationnels :

- Pour les professionnels de santé :
 - Sensibiliser et former les professionnels de santé aux outils numériques
 - Accompagner les structures ne disposant pas de DSI interne (ESMS, centre de santé, MSP, ...) à mutualiser les compétences d'ingénierie de projet numérique, RSSI, de support informatique, ... (guichet unique du numérique)
 - Mettre en place un catalogue des services numériques en fonction des besoins et spécialités
- Pour les usagers :
 - Favoriser les tiers lieux numériques en lien avec la santé en capitalisant sur les initiatives existantes
 - Favoriser l'accessibilité au numérique des personnes en situation de handicap

Alimentation en cours
avec les ateliers
Inclusion Numérique du
26/01/23

OG22 - Poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

Instances de concertation

- **Co-Pilotage de l'OG 22 ARS/AM** : Juliette Fau, Responsable Service SI de Santé – Pilote ARS
- **Concertation externe** :
 - Présentation de la structure de l'OG 22 à la CP CRSA du 12/12/22
 - Concertation sur le nouvel objectif inclusion numérique lors de la journée Tour de France e-santé Feuille de route 2023/2027 du 26/01/23
 - Présentation et concertation du contenu de l'OG 22 au Comité Régional du Numérique en Santé réunissant l'ensemble des acteurs de l'écosystème du numérique en santé

II. Gouvernance et pilotage

Bilan de l'animation territoriale – GRADeS S&N

Accompagnement terrain de l'animation territoriale en 2022



1 Prise de contact sur les territoires et mise à disposition

1



2 Accompagnement à l'évaluation de la maturité

2

3 Sensibilisation et communication

Mise à disposition de supports
Présentation des services et référentiels socles
Stands de sensibilisation Mon Espace Santé
Participation aux CME



4 Déploiement

Identification des besoins
Relai vers les experts Sant& Numérique et en région



5 Développement des usages

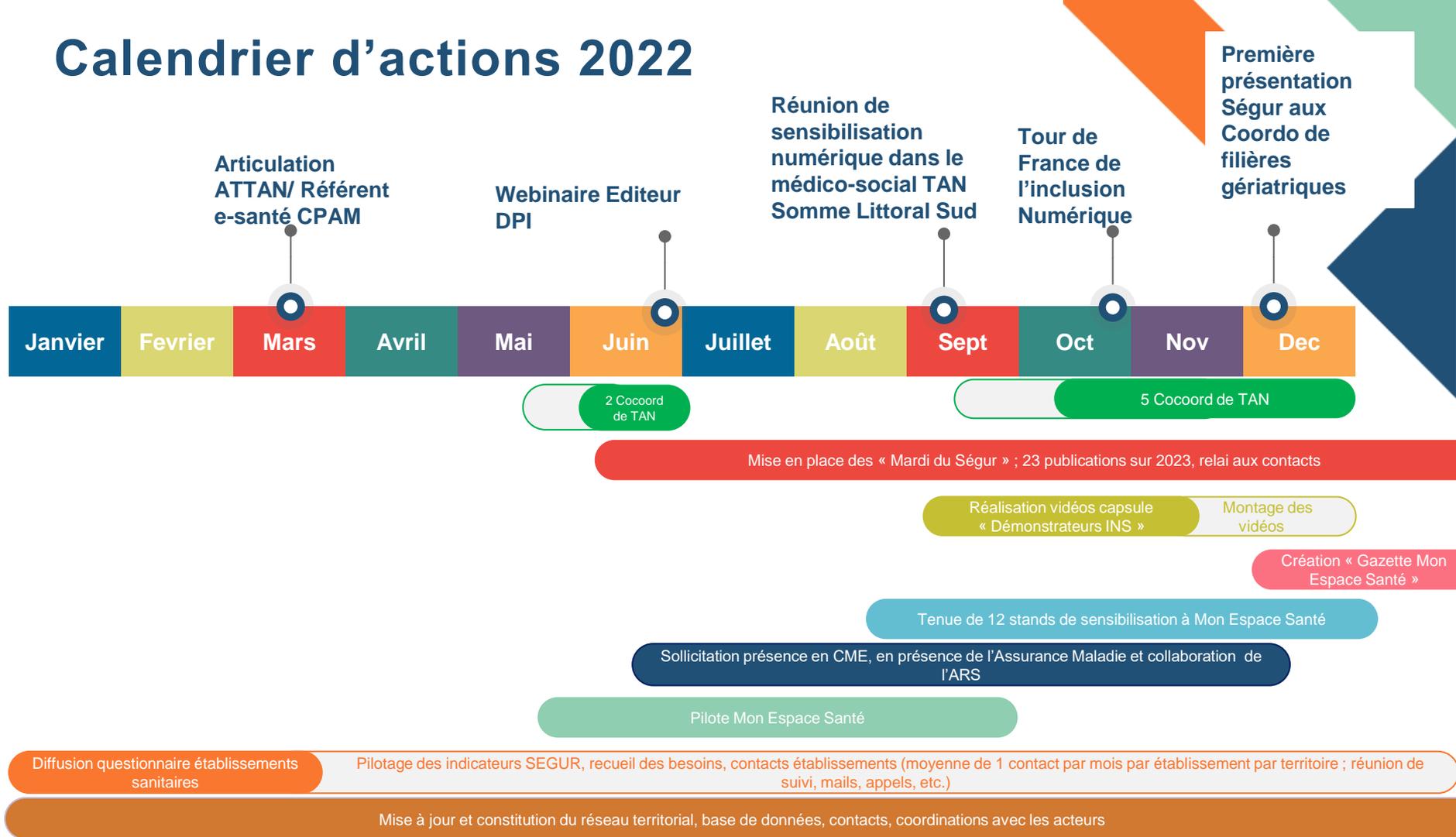
Pilotage expérimentation Mon Espace Santé
Définition de catalogue de cas d'usage



Bilan d'activité secteur sanitaire

	Taux de couverture territoriale	Indicateurs selon le taux de couverture			Indicateurs totaux sur les TAN		
		DMP	MSS	INS	DMP	MSS	INS
Littoral Nord	75,75% 33 établissements PMSI	72%	89%	72%	74%	68%	53%
Somme littoral Sud	81,36% 59 établissements PMSI	82%	89%	68%	83%	80%	58%
Aisne Haute Somme	100% 53 établissements PMSI	58%	81%	89%	58%	81%	89%
Artois	74,55% 55 établissements PMSI	90%	97%	75%	62%	54%	62%
Oise	58,62% 58 établissements PMSI	69%	69%	63%	69%	76%	66%
Métropole	79,05% 105 établissements PMSI	87%	86%	87%	92%	86%	76%
Hainaut	83,08% 65 établissements PMSI	71%	77%	68%	65%	72%	72%

Calendrier d'actions 2022





Création d'un flyer « tuto » activation Mon Espace Santé à destination des usagers

Mise à disposition de l'établissements d'une bache Mon Espace Santé pour un mois

17/05/2023

Stands de sensibilisation



Photos: CH de Galais, GHICL ST Philibert – Lomme, CH d'Arras

La Gazette MES: Chiffres en région, Portrait d'Ambassadeurs, Retrospectives des actions d'Ambassadeurs. 1x/mois diffusion par mail



Les mardis du Ségur: Communication à destination des établissements de santé. Publication sur le site Santé numérique 2x/mois

Coordination territoriale avec l'Assurance Maladie

Territoires d'animation numérique (TAN)
et Groupements hospitaliers de territoire (GHT)



ARS Hauts-de-France/ DST Observation et études/ LI (juin 2022)



	TAN						
	Aisne	Artois	Hainaut	Littoral	Métropole	Oise	Somme Littoral Sud
CPAM AISNE	X						
FLANDRES				X	X		
LILLE-DOUAI		X			X		
ROUBAIX-TOURCOING					X		
HAINAUT			X				
OISE						X	
COTE-D OPALE				X			X
ARTOIS		X			X		
SOMME	X						X

Coordination territoriale avec l'Assurance Maladie



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

➤ Pilotage régional en cellule de coordination (AM/ARS/GRADeS)

➤ Actions de coordination territoriales

- Pilotage indicateurs Ségur et répartition des rôles et missions à l'échelle des territoires
- Partage d'informations et outils de communication
- Temps d'échanges réguliers sur les territoires

➤ Actions de terrain

- Réponses aux sollicitations
- Participation mutuelle à des comités territoriaux
- Collaboration CME
- Mobilisation sur des stands de sensibilisation Mon Espace Santé
- Conférence de Presse, spot radio, festival, etc.



Les rôles et missions de l'animation territoriale, les 4A



Acteur ressource

En **lien** avec une majorité des acteurs du territoire et en région, assure une transmission et un **retour terrain ascendant et descendant**, permet l'**identification** et **facilite l'accès aux ressources** (informations, humaines, projets, etc.) **en orientant** vers les bons interlocuteurs.



01

Animation

Participer aux instances existantes et actions, créer si besoin des instances supplémentaires, **identifier** les besoins, freins et leviers pour faire vivre les projets à l'échelle des territoires



02

Acculturation Sensibilisation

Permettre aux acteurs du territoire de bénéficier d'un **niveau d'informations clair et actualisé** sur les projets de numérique en santé



03

Accompagnement Formation

Promotion de kits de communication, réalisation de formations, identification des usages numériques, accompagnement à la **conduite du changement**



04

Les territoires d'animation numérique (TAN) région Hauts-de-France



Laura DUCRUET Animatrice territoriale
Laura.ducruet@esante-hdf.fr
 06 58 46 90 19



Marion DELESPAUL Animatrice territoriale
Marion.delespaul@esante-hdf.fr
 07 85 81 29 74



Aubéry ROOM Animatrice territoriale
Aubery.room@esante-hdf.fr
 06 31 37 45 21



Valérie CANIAU Animatrice territoriale
Valerie.caniau@esante-hdf.fr
 07 86 04 77 62



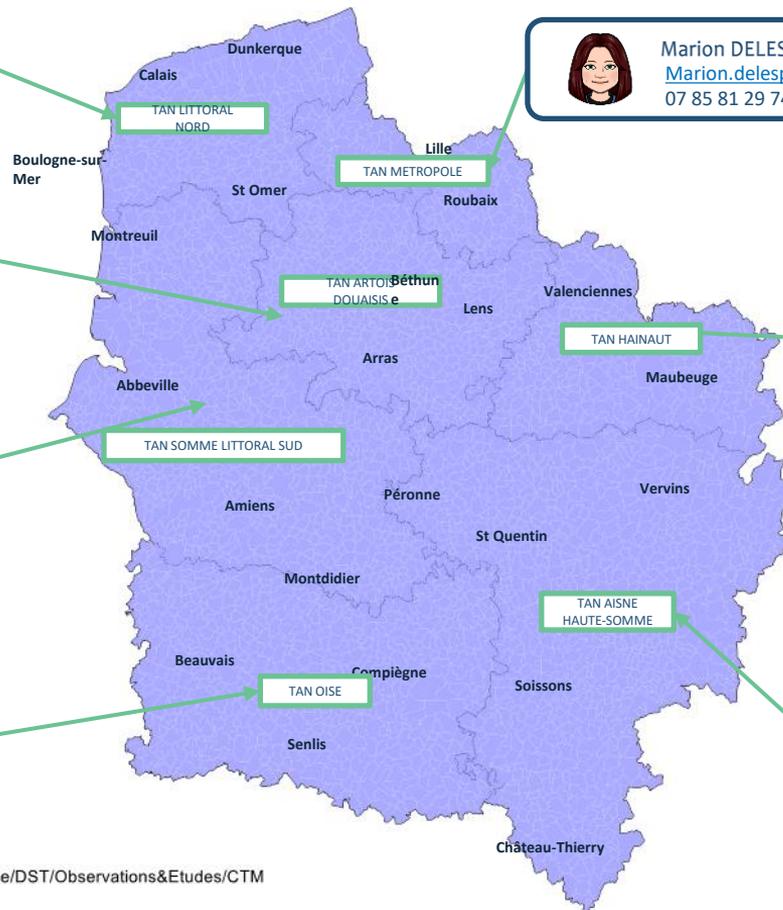
Mélodie COUTELLIER Animatrice territoriale
Melodie.coutellier@esante-hdf.fr
 07 85 65 35 78



Solène REROLE Animatrice territoriale
Solene.rerole@esante-hdf.fr
 07 85 65 36 37



Camille HUBERT Animatrice territoriale
Camille.hubert@esante-hdf.fr
 06 02 14 07 05



Source: ARS_Hauts_de_France/DST/Observations&Etudes/CTM

III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

- Point d'info Cyber
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- ~~Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs~~

Pourquoi ?

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner financièrement l'expérimentation d'organisations nouvelles utilisant des solutions numériques sur 3 thématiques ci-après précisées.

Cet AAP s'inscrit à la fois dans la continuité des concertations du CNR qui ont pu faire émerger de nombreuses propositions de solutions concrètes pour améliorer le système de santé et de la stratégie nationale d'accélération du numérique en santé.

Pour quels projets ?

- **Projets innovants interprofessionnels favorisant le décroisement entre les différents secteurs d'activité** : ambulatoire, hôpital, médico-social, privé, public...
- **Projets au service des organisations et des initiatives locales permettant la fidélisation et l'attractivité des professionnels de santé** : attirer et faire rester les professionnels dans les territoires en tension.
- **Projets favorisant l'inclusion numérique en santé au bénéfice** des usagers et des professionnels de santé.

Qui peut postuler ?

- **« Collectif » d'acteurs de santé de différents types** : ES, ESMS, CPTS, MSP... (Exception faite pour les projets d'inclusion numérique) ;
 - Exemples : Un collectif composé d'un ES et d'un ESMS -> Ok / Un collectif composé de 2 ES -> Ko
- **« Collectif » portant un Projet de santé commun sur une innovation organisationnelle** : l'ensemble des acteurs sera expérimentateur de l'innovation ;
- **Projet s'appuyant sur une ou plusieurs solutions numériques innovantes ou déjà existantes.**
 - Exemple : il est possible de s'appuyer sur Mon Espace Santé pour coordonner un parcours de santé.

Quel accompagnement financier ?

1M€ sur 24 mois partagé entre les projets retenus (50% versés à la signature de la convention – 50% à l'avancement du projet)

Dépenses éligibles :

Rémunération des RH impliqués, frais d'adaptation des logiciels métiers pour permettre l'interopérabilité avec la solution utilisée, coûts liés à la gestion de projet...



Principaux critères de sélection

Adéquations avec les politiques publiques et la réglementation en vigueur concernant les champs liés à la santé, l'organisation du système de santé et la sécurité des systèmes d'information (Politique cyber sécurité), Alignement stratégique avec les thématiques envisagées de cet appel à projets au regard des priorités du Projet Régional de Santé des Hauts-De-France 2018-2028, Dimension innovante du projet, Reproductibilité du projet, ...

→ Auditions possibles suite à la phase d'instruction

Qu'attendons nous des candidats retenus ?

- **Tableau d'avancement projet** corrélé à la prévision initiale de montée en charge permettant de vérifier le respect des engagements ;
- **Rapport d'indicateurs** de mise en œuvre et de suivi avec écarts aux objectifs initiaux ;
- **Tableau de suivi des dépenses** engagées dans le cadre du projet.

Pour candidater (date limite 14 Avril 2023 via démarches simplifiées):

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/innovations-organisationnelles-facilitees-par-le-numerique>

Pour toute question, veuillez adresser un mail à : ars-hdf-sidesante@ars.sante.fr

Exemple de projets pouvant être éligibles à l'AAP

- Organisation des téléconsultations assistées par des IDE libérales au domicile d'un patient en lien avec l'offre de téléconsultation disponible sur le territoire
 - Mise en place du SAS infirmier s'appuyant sur un outil de mise à disposition des ressources infirmiers du territoire en lien avec la plateforme digitale nationale SAS
 - Mise en place d'une coordination ville-hôpital autour d'un outil de coordination
 - Mise en œuvre du parcours des aidants s'appuyant sur un outil de suivi de parcours et de file active
-

III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- **Point d'info PREDICE**

2. Axe 1 : Segur Numérique

- Point d'info Cyber
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs

Constats actuels PREDICE

Rappel du contexte de PREDICE

- ❖ PREDICE est né en 2018 avec la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs de santé (ville, hôpital et médico-social) autour d'une même plateforme régionale numérique permettant la coordination interprofessionnelle
- ❖ Le GCS Ameitic en tant que centrale d'achat a porté un accord cadre avec des marchés subséquents : pour les établissements pour les briques territoriales et pour le GIP S&N pour la brique régionale
- ❖ Le GIP S&N est pilote de projet de plateforme régionale sur laquelle repose l'architecture de certaines briques de fonctionnalités pour les plateformes de GHT (ex. les « parcours » ville-hôpital)
- ❖ Financement via des fonds FEDER avec investissements par les ES pour les briques GHT et par l'ARS pour les briques régionales

Prédice dans l'écosystème

PROFESSIONNELS

Médecine de ville
Etablissements sanitaires
publics et privés
Structures médico-
sociales
Réseaux de santé



Accès aux services (y compris en mobilité)

SERVICES DE COORDINATION



- Messagerie Instantanée
- Visio sécurisée
- Dossier de coordination
- Parcours complexes

SERVICES DE TÉLÉSANTÉ

- Téléconsultation
- Télé-expertise
- Télésoin
- Télesuivi
- Télésurveillance



SERVICES DE MISE EN RELATION

- e-RDV



USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ



Services conformes aux standards nationaux
(sécurité et interopérabilité)
et respectant une charte éthique

LIENS AVEC LES SI LOCAUX DE
SANTÉ (sanitaire et médico-social)

LIENS AVEC LES SI
NATIONAUX DE SANTÉ

Constats Actuels PREDICE

Un Bilan à 2022 incomplet et à finaliser avec les apports du GIP S&N et du GCS Ameitic

- ❖ Un programme **qui fédère l'ensemble des acteurs de santé** (Ambulatoire, Sanitaire, Médico-social)
- ❖ Un déploiement de la **téléconsultation PREDICE important** durant la crise et permettant à certaines catégories de professionnels de s'équiper (ex. les sages-femmes) avec depuis mars 2020 : *99619 TLC réalisées par 2037 ML, 124936 TLC réalisées par 5814 PS en ES, 1474 TLC réalisées par 1179 PS en ESMS et 2881 visio sécurisée – mais sans modèle économique associé pour la médecine de ville et le médico-social*
- ❖ Des **parcours régionaux en production avec Maincare** : Art51 Nutriage : en cours de mise en prod avec Maincare, DAC en cours de paramétrage mais avec des fonctionnalités encore en attente par les utilisateurs finaux (e-demande, ...), difficultés rencontrées par la DGOS avec Maincare sur le parcours Vigilans
- ❖ Des parcours régionaux qui ont nécessité le **choix d'intégrer d'autres industriels** que Maincare : *Art 51 Iatroprev avec Bimedoc, Assure avec Intalio*
- ❖ Une **dynamique dans 3 territoires** (Littoral, Somme, Métropole) pour le paramétrage de « parcours » territoriaux
- ❖ Une **architecture technique complexe** entre les plateformes territoriales (groupements de GHT) et la plateforme régionale
- ❖ Un relation contractuel qui arrive à échéance avec l'éditeur Maincare
- ❖ Des **difficultés avec l'industriel Maincare** qui n'est pas au RDV fonctionnellement et avec un dialogue industriel/MOA difficile. Constat partagé par les autres régions Maincare, notamment Grand-Est et la Réunion qui abandonnent l'industriel

Constats actuels PREDICE

Une évolution du contexte national autour des plateformes régionales

Depuis 2018, plusieurs événements majeurs :

- La crise sanitaire COVID qui a largement démocratisé la téléconsultation avec notamment une forte mobilisation de PREDICE (+ de 200000 TLC). Afin de laisser libre choix à la concurrence, **la feuille de route nationale incite les régions à abandonner progressivement les plateformes régionales de téléconsultation.**
- Le virage de la doctrine nationale du numérique en santé : Feuille de route du numérique Ma santé 2022, le Ségur du numérique imposant la mise en place des référentiels et services socles et de **Mon Espace Santé comme porte d'entrée unique pour la santé numérique des usagers.** Les objectifs 2022/2023 donnés aux régions (ARS, AM, Grades) dans le cadre du Ségur numérique **imposent une priorité sur la convergence des services numériques régionaux vers la doctrine nationale du numérique en santé et accélérer le développement d'une offre de services mutualisée**
- Le programme e-parcours (instruction e-parcours de 2019) avec un constat de la DGOS sur les difficultés de mise à disposition des services d'appui à la coordination (SNAC) confié à un seul éditeur/une seule solution pour l'outillage des DAC, des parcours numériques et des CPTS

Orientations du virage de PREDICE pour 2023

Plan d'action 2023

- 1. Avoir un **bilan et état des lieux de PREDICE à 360°** : gouvernance, contractuel, financier, technique, fonctionnel, usages commandé au GIP S&N et GCS Ameitic pour **fin février 2023**
- 2. **Réunir l'ensemble des bénéficiaires actuels de l'accord cadre PREDICE** pour partager ce bilan, les orientations nationales au sujet des plateformes numériques régionales et ouvrir la discussion sur les suites à donner au programme PREDICE **en mars 2023**
- 3. Présentation au DG ARS **des nouvelles orientations PREDICE/plateforme régionale pour arbitrage en avril 2023** en lien avec la doctrine nationale (notamment sur le portage des services régionaux vs les services des territoires)

III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

- **Point d'info Cyber**
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs

Point d'info cyber

Rappel des objectifs Segur

#	Indicateurs	Résultat	Cible à mai 23
I.1.1	Taux d'ES ayant réalisé au moins 1 exercice de continuité d'activité en mode numérique dégradé – ES (maille PMSI), priorité MCO	1%	25%
I.1.2	Taux d'ES ayant réalisé au moins 1 exercice de continuité d'activité en mode numérique dégradé – OSE	7%	100%
I.2.1	Taux d'ES OSE ayant réalisé un audit « ADS » dans l'année écoulée	43%	100%
I.2.2	Taux d'ES OSE ayant réalisé un audit « Cybersécurité » dans l'année écoulée	29%	100%
I.3.1	Taux d'ES de la région ayant renseigné l'OPSSIES pour les parties conformité aux mesures prioritaires et part de budget du numérique sur le budget global de l'établissement	7% et 3%	50%
I.3.2	Taux d'ES OSE de la région ayant renseigné l'OPSSIES pour les parties conformité aux mesures prioritaires et part de budget du numérique sur le budget global de l'établissement	43% et 14%	100%
I.4	Mise en place d'un centre de ressources « Cyber » au sein du GRADeS	OUI	Centre de ressources en place



A ce jour, 79% des ES OSE sont engagés dans la démarche (AMI GIP)

Point d'info cyber

❖ Ouverture des services par le GIP :

Service	Pour qui ?	Modalité financière
Accompagnement à la réalisation des exercices de crise	Tous les ES (1 ES planifié, 58 prestations commandées)	100% prise en charge par l'ARS en 2023
Accompagnement à la réalisation des audits ADS	Tous les ES sont éligibles mais priorité aux ES privés qui ne peuvent réaliser les audits avec l'ANSSI (relance de communication en cours)	Prise en charge par l'ARS du forfait audit flash en 2023
Accès plateforme de sensibilisation	Pour tous les ES support de GHT ou groupement d'ES (15 RSSI formés, 5 RSSI planifiés)	100% prise en charge par l'ARS pour 3 ans
Catalogue des formations en région	Tous les ES	

❖ Mise en place du collège des RSSI mensuel (2 sessions déjà réalisées en janvier et en février)

Point d'info cyber

- ❖ **Mise en place du collège des RSSI** mensuel (2 sessions déjà réalisées en janvier et en février, prochain collège planifié le 28 mars)
 - ❖ Mise à disposition d'un outillage dédié au collège des RSSI : **Plateforme collaborative RESANA**
 - ❖ Réflexion sur la mise en place d'un **clausier RGPD/SSI** (Cahier des clauses qui a pour vocation d'assurer un premier cadre de sécurisation des SI et données associées en lien avec les marchés ou fourniture de service)
 - ❖ Etude sur la mise en œuvre d'une **plateforme sécurisée de dépôt** (Transfert de donnée sécurisée entre acteurs de la région, ES, Tribunaux, Administration, ...)
-

III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

- Point d'info Cyber
- **Bilan programme SUN-ES et ESMS Num**
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs

Le point sur les Programmes Nationaux

Le programme SUN-ES

Le programme vise à accélérer la mise en œuvre le partage de documents entre l'hôpital et la ville, reposant sur l'exploitation de l'identité qualifiée des patients, basée sur le NIR, l'envoi de documents dans le DMP des patients et l'usage de la messagerie citoyenne (MSS-C). Il prolonge et amplifie le programme HOP'EN, et en reprend plusieurs prérequis.

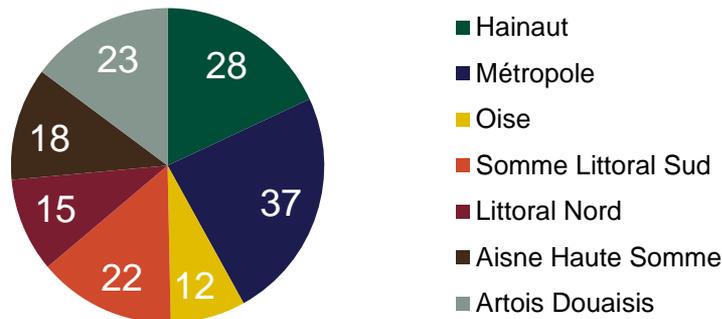
Rappel des objectifs :

- ❖ En transverse : Associer l'identité nationale de santé à tous les documents de santé transmis
 - ❖ **Volet 1** : Alimentation du DMP en Documents de sortie, GRO, CR BIO et CR Imagerie (en lien avec MES) ;
 - ❖ **Volet 2** : Usages de la MSSanté Pro et citoyenne (en lien avec MES).

Etat d'avancement :

- Fenêtre 1 : Fenêtre clôturée, 77 candidatures acceptées ; **50 domaines validés, 95 domaines reportés sur une fenêtre ultérieure.**
- Fenêtre 2 : Phase d'atteinte des cibles d'usages (**jusqu'au 31 Mars 2023**), 80 candidatures acceptées (Volets 1 et Volets 2 confondus) ;
- Fenêtre 3 : Phase d'atteinte des cibles d'usages (**jusqu'au 31 Juillet 2023**), 42 candidatures acceptées (Volets 1 et Volets 2 confondus) ;
- **Fenêtre 4 : Phase de candidature ouverte (jusqu'au 30 Avril 2023) ;**
- Fin du programme en décembre 2023.
- Fenêtre 1, 2 et 3 : **155 FINESS PMSI uniques (54 % des FINESS PMSI HDF)** dont la candidature a été validée au programme, pour **83,49%** de l'**Activité Combinée Régionale**.

Candidatures acceptées par TAN (Toutes fenêtres)



Pour toute question concernant le programme SUN-ES :

ARS-HDF-SUN-ES@ars.sante.fr

Une newsletter Ségur Numérique couloir sanitaire est également produite de manière hebdomadaire par l'ARS HDF, si vous ne la recevez pas, merci de nous l'indiquer à cette adresse mail

Le programme ESMS Numérique

Le programme ESMS numérique est un programme d'investissement prévu pour une durée de 5 ans, inédit pour aider les structures médico-sociales à mettre en œuvre des solutions numériques de qualité communicantes et interoperables.

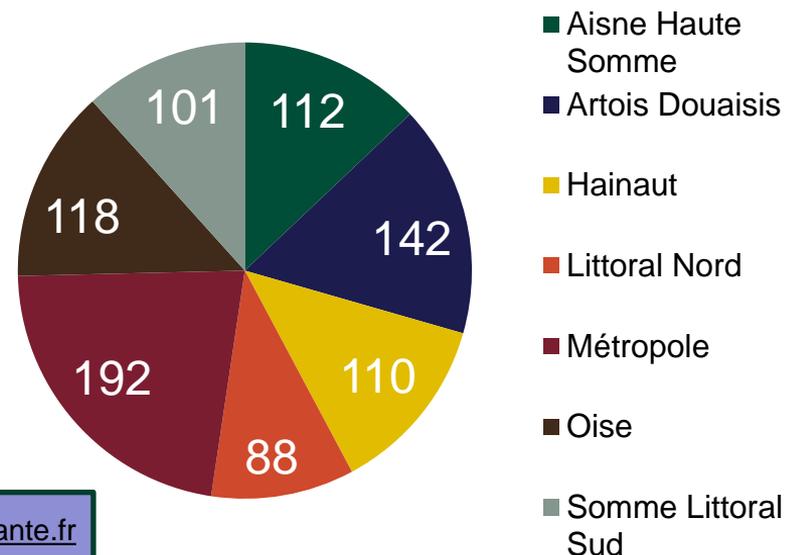
Objectif: mettre en œuvre des DUI urbanisés avec les services numériques socles

- Temps 1 : Février à Avril 2021, avec une enveloppe de **2 120 000 €** pour les HDF
=> **6 projets retenus; 104 établissements dans les HDF**
- Temps 2 : Juillet 2021 à octobre 2021, avec une enveloppe s'élevant à **6 373 682 €**
=> **13 projets retenus; 263 établissements dans les HDF**
- **Généralisation 2022: de mars à septembre 2022**, avec une enveloppe s'élevant à **6 53 500 €**
=> **16 projets; 351 établissements dans les HDF**
- **AAP National 2021: 141 établissements* dans les HDF**
- **AAP National 2022: 104 établissements *dans les HDF**
=> **soit au total 963 établissements (23% des ESMS éligibles au programme)**
- Phase de généralisation AAP ouvert depuis février 2023, avec une enveloppe prévue de **5 100 588 €**

*Données à consolider

Pour toute question concernant le programme ESMS : ARS-HDF-SIMS@ars.sante.fr
Actualités du programmes et relai des webinaires sur le site de l'ARS HDF :
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/programme-esms-numerique-phase-de-generalisation-dans-les-hauts-de-france>

Répartition du nombre de structures par TAN hors AAP National 2022



III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

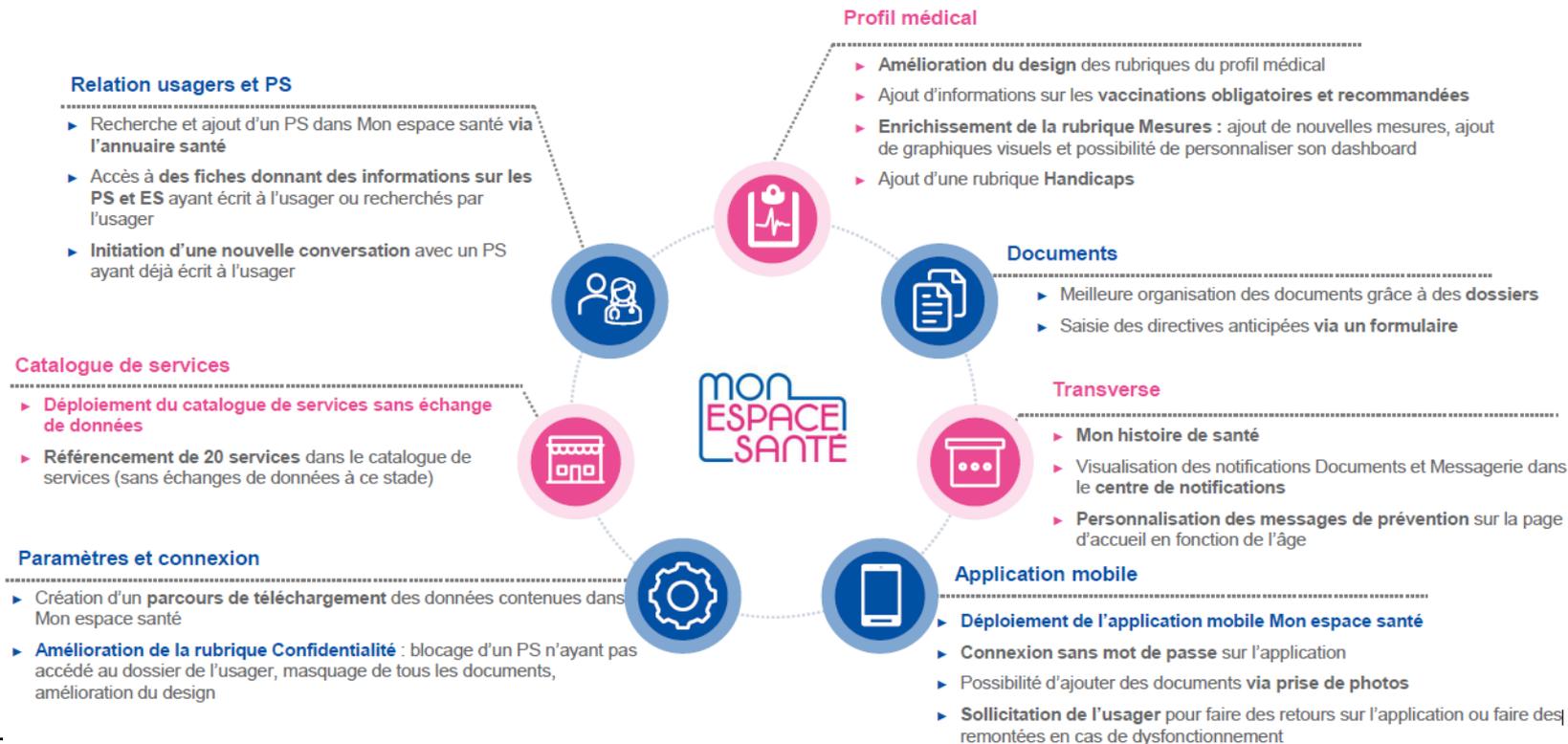
- Point d'info Cyber
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- **Point d'info MES**

3. Axe 2 : Télésanté

- Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs

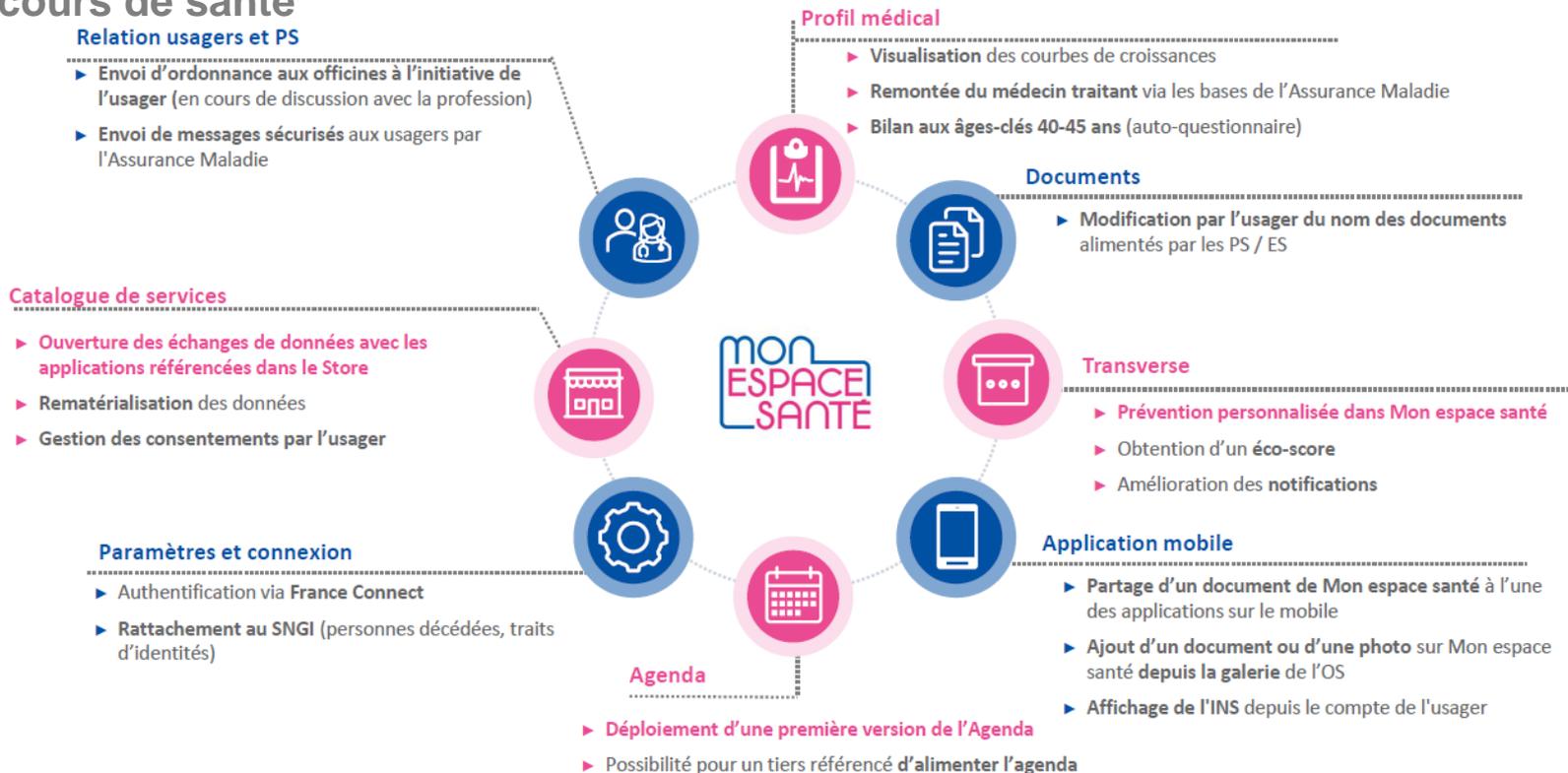
Mon Espace Santé a 1 an !

Evolutions majeures depuis la généralisation de Mon espace santé



Mon Espace Santé a 1 an !

En 2023, un produit encore plus personnalisé, centré sur la prévention et la gestion du parcours de santé



Mon Espace Santé a 1 an !

De l'information des usagers à la création de 65,7 millions de profils MES



69 millions de bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français ont été informés par e-mail (77%) et par courrier (23%), de la création automatique prochaine de leur profil Mon espace santé.



Moins de 2% des personnes se sont opposées à la création de leur espace et depuis la mi-juillet



Cela signifie que **la très grande majorité des français** peuvent d'ores et déjà recevoir un document de santé ou un message à la sortie d'un épisode de soin.

Mon Espace Santé a 1 an !

Des premiers usages de Mon espace santé et ses fonctionnalités



7,9 millions d'usagers ont activé le service, soit plus de **11,5% des personnes**.

Et chaque mois ils sont de plus en plus nombreux : + 220 000 activations sur les deux dernier mois.



Les usagers ont commencé à compléter leur profil médical :

Plus de 40% d'entre eux ont ajouté au moins une mesure (poids, taille, tension...) dans Mon espace santé.



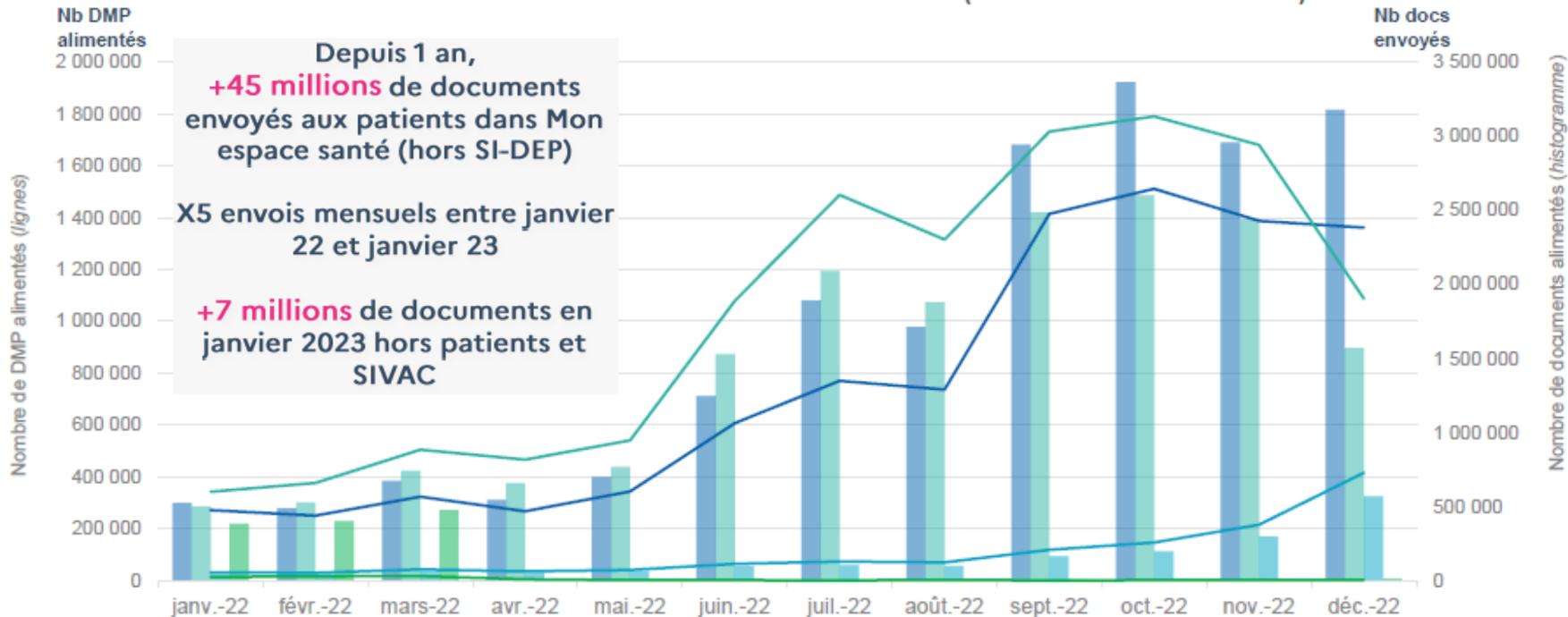
Les usagers consultent leur espace régulièrement :

10% des visiteurs reviennent d'un mois à l'autre.

Une dynamique bien lancée sur l'alimentation du DMP

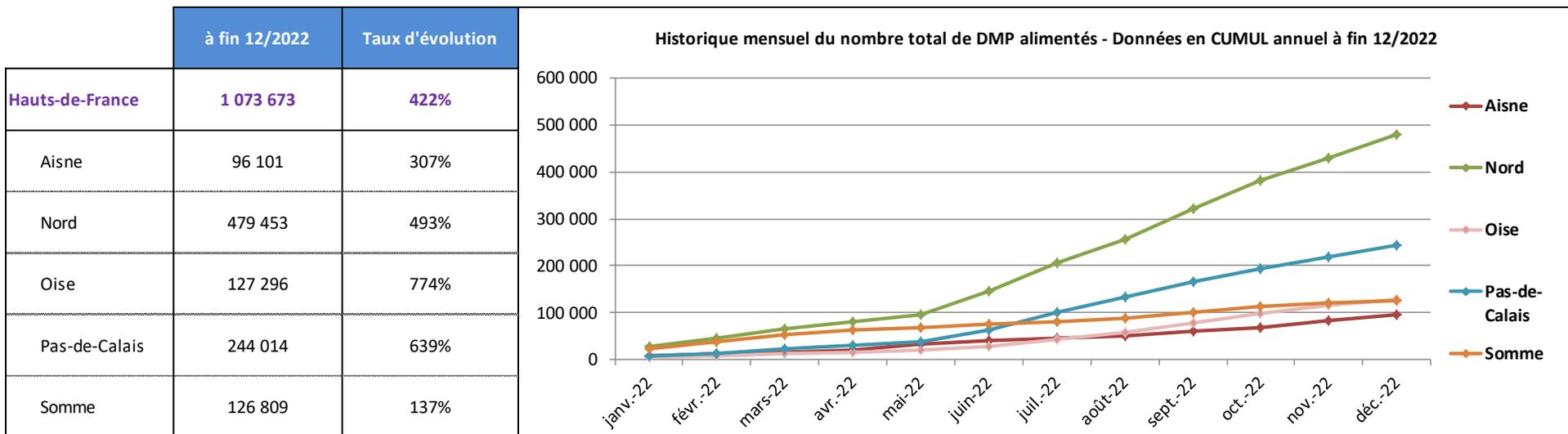
Quelques données d'alimentation à l'échelle nationale :

Evolution des alimentations à fin décembre 2022 (hors alimentations SI-DEP)



Une dynamique d'alimentation du DMP soutenue en région

Une multiplication par 5,2 du nombre de DMP alimentés en 2022 (par rapport à 2021)



➔ Etablissements sanitaires (x 4,3) ; Laboratoires (x 6,2) ; Médecins libéraux (x 9,2)

Retour sur l'accompagnement des professionnels de santé réalisé par l'Assurance Maladie

De nombreuses actions d'accompagnement engagées en 2022 par l'Assurance Maladie

Présentation de MES et du financement Ségur tout au long de l'année auprès des **médecins libéraux**, via des webinaires, des contacts individuels et des communication par courriers.

Accompagnement des **pharmaciens d'officine**, depuis octobre 2022, sur la nouvelle convention, notamment les objectifs pour le développement du numérique et l'amélioration de l'accès aux soins.

Information individuelle sur la mise en œuvre de **l'ordonnance numérique**, en perspective de sa généralisation au plus tard au 31/12/2024, auprès des médecins généralistes et des officines.

Des campagnes à venir auprès des **Etablissements** de santé aux cours desquelles le volet du numérique en santé pourra être abordé au besoin.

➔ **Plus de 12 300 contacts individuels réalisés en région pour promouvoir le numérique.**

III. Suivi Feuille de Route du numérique en santé

1. Axe 3 : Convergence des services régionaux

- Lancement de l'AAP – Innovation organisationnelle facilitée par le numérique
- Point d'info PREDICE

2. Axe 1 : Segur Numérique

- Point d'info Cyber
- Bilan programme SUN-ES et ESMS Num
- Point d'info MES

3. Axe 2 : Télésanté

- **Entrée dans le droit commun de télésurveillance et impact sur les opérateurs**

Rappel des dernières communications sur la télésanté

Entrée dans le droit commun de la télésurveillance à partir du 01/07/2023

- ❖ périmètre des pathologies idem que programme ETAPES : **Insuffisances cardiaques/rénales/respiratoires, diabète et prothèses cardiaques implantables**

- ❖ **Chaque industriel** devra :
 - Faire agréé auprès de l'ANS le Dispositif Médical (évaluation de conformité aux référentiels) – *Mise en application sur 2024*
 - Passer l'évaluation des activités par la HAS
 - Inscrire son activité de TLS sur une ligne générique avec un nom de marque

- ❖ **Les ARS** devront :
 - **Valider la complétion des déclarations** des opérateurs de santé sur démarche simplifiées
 - Possibilité de la part du DG ARS de retirer l'acceptation de déclaration à postériori

- ❖ **Chaque structure de santé ou Professionnel de santé** (Opérateurs de Télésurveillance) :
 - Etablir une convention avec un industriel ayant rempli à ses obligations (précédemment citées)
 - Devoir déclarer son activité à l'ARS sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> par pathologie
 - Facturation Assurance Maladie seulement sur validation de la déclaration de l'activité à l'ARS

Rappel des dernières communications sur la télésanté

Entrée dans le droit commun de la télésurveillance à partir du 01/07/2023

Concernant la période de chevauchement entre le programme ETAPES et l'entrée dans le droit commun (1^{er} semestre 2023) :

1. Continuité de la prise en charge des patients sous le programme ETAPES ;
2. Continuité de dépôt de dossier ETAPES pour les Professionnels, Structures et Industriels jusqu'au 30/06/2023 via le lien suivant : <https://etapes.arshdf.fr/login> ;
3. Entre Mars et Avril, les démarches seront accessibles sur le portail demarches-simplifiees.fr. Il faudra donc inciter les opérateurs de Télésurveillance actuels et futurs à déclarer leurs activités à l'ARS ;
4. **Attention ! Au 01/07/2023, les opérateurs de télésurveillance ne s'étant pas déclarés sur le portail ne pourront plus inclure de patient dans le cadre du programme ETAPES.**

En conclusion, pour l'inclusion des patients :

- Tous patients inclus jusqu'au 30/06/2023 sont régis sous le forfait du programme ETAPES pendant les 6 mois de prises en charge ;
- Tous patients inclus à partir du 01/07/2023 passent dans le droit commun dès cette date.

→ Une communication partira de l'ARS au T2 2023 auprès de l'ensemble des opérateurs de télésurveillance (professionnels de santé ou structure ayant déclaré une activité dans ETAPES)

IV. Agenda

Comitologie

Comité de Coordination régional du numérique (animé par le Grades) : le 14/03/23 à 14h

Collège des RSSI : le 28/03/23 à 14h

Comité Régional du Numérique en Santé : 14 juin à 16h

Quinzaine du Numérique dans le secteur social et médico-social :

- 3 avril 2023 (10h – 12h) à Coudekerque-Branche
- 4 avril 2023 (10h – 12h) à Beauvais
- 5 avril 2023 (10h – 12h) à Arras
- 7 avril 2023 (10h – 12h) à Valenciennes
- 11 avril 2023 (10h – 12h) à Saint Riquier
- 12 avril 2023 (10h – 12h) à Laon
- 14 avril 2023 (10h – 12h) à Lille

SAVE THE DATE

**QUINZAINE
DU NUMÉRIQUE
DU SECTEUR
SOCIAL &
MÉDICO-SOCIAL**

Du 3 au 14 avril 2023

Sant&Numérique HdF,
en collaboration avec l'ARS Hauts-de-France
et le Collectif SIMS des Hauts-de-France
organise 7 réunions de proximité sur le territoire



Conclusion

Dr Jean-Marc Vandendriessche

Directeur Régional du Service Médical
DCGDR AM HDF

M. Jean-Christophe Canler

Directeur Général Adjoint
ARS HDF



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité Régional du Numérique en Santé

Merci de votre présence et participation



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun